

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE DINGY-SAINT-CLAIR**

L'an deux mille vingt-deux, le trente et un mars, le Conseil Municipal de DINGY-SAINT-CLAIR, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence de Laurence AUDETTE, maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 23.03.2022

Membres présents : Laurence AUDETTE, Bruno DUMEIGNIL, Catherine MARGUERET, Philippe GAULTIER, Myriam CADOUX, Laurent CHIABAUT, Boris FOURNIER, Sophie GRESILLON, Axelle JORCIN, Hubert JOUVENOD, Josselin MAUXION, Marie Louise MENDY, Bruno PUECH, Anne ROCHE BOUVIER.

Membres excusés ayant donné pouvoir : Anne-Laurence MAZENQ (pouvoir à Bruno PUECH).

Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Sophie GRESILLON

VOTE DES BUDGETS 2022 : BUDGET PRINCIPAL – BUDGET FORET : N°20/2022

NOTE DE PRESENTATION BUDGET PRINCIPAL

➔ Le budget de fonctionnement prévoit un résultat positif de 51 669 € viré à l'investissement, le poste de dépenses imprévues est provisionné pour 45 000 €

➔ Le budget d'investissement prévoit un emprunt d'équilibre de 200 000 € qui ne sera effectivement réalisé que selon l'avancement des projets.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Les grands volumes de 2021 sont maintenus ; En application du principe de précaution, certaines prévisions de dépenses sont évaluées en fonction des réalisations de 2019 lorsque les dépenses 2020 et 2021 ont été minimisées par la crise COVID.

Quelques précisions :

Dépenses de personnel : les charges ayant été maîtrisées jusqu'à ce jour, il est proposé le renforcement suivant pour 2022 :

* **recrutement d'un agent en charge de la comptabilité et de tâches RH (temps plein) afin de décharger le poste du secrétariat général. Qualification accrue de l'agent recruté pour agir en autonomie, sous le contrôle de la SG.**

* **recrutement d'un agent en remplacement cantine (absence prolongée de deux agents titulaires, congé parental et problème santé)**

* **prise en compte du poste de responsable projet sur l'année entière (temps plein, arrivée en juin 2021)**

* **recrutement d'un service civique en renfort sur les dossiers développement durable et citoyenneté.**

Charges à caractère général : diverses charges sont majorées par rapport à la réalisation 2021 notamment :

-énergie- électricité : augmentation probable de 30% des charges (augmentation du cout unitaire des énergies encore incertain à ce jour).

-alimentation : tendre vers le 100% bio / local pour les repas du restaurant scolaire

-maintenance bâtiments : amélioration du suivi et vérification réglementaire.

-projets compostage, covoiturage, repair café pris en compte

-repas et voyage des aînés pris en compte, inauguration Bâtiment jeunesse et diverses manifestations.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Les dotations sont supposées reconduites à l'identique et les recettes propres évaluées à l'identique également.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

Elles tiennent compte des projets suivants : **(dont RAR (restes à réaliser) 285 324 €)**

<i>Compte 20 immo incorporelles</i>	<i>Etude Eaux pluviales Chessenay</i>	<i>6 160 €</i>
	<i>Etude Dicrim à inclure au Plan Communal de Sauvegarde</i>	<i>2 000 €</i>
	<i>Concessions et droits - refonte site internet</i>	<i>3 500 €</i>
	<i>Logiciel de gestion des bâtiments</i>	<i>5 000 €</i>
<i>Compte 204 subv d'équipement</i>	<i>Travaux éclairage public et enfouissement</i>	<i>88 300 €</i>
<i>Compte 21 immo corporelles</i>	<i>Matériel de téléphonie mairie</i>	<i>4 260 €</i>
	<i>Réfection façade Nord école Maurice Anjot</i>	<i>6 000 €</i>
	<i>Provision budget participatif</i>	<i>10 000 €</i>
	<i>Busage Poussy (Reste à réaliser)</i>	<i>19 850 €</i>
	<i>Panneaux d'affichage hameaux</i>	<i>3 000 €</i>
<i>Compte 23 immos en cours</i>	<i>Solde bâtiment jeunesse (dont RAR 99 100)</i>	<i>167 000 €</i>
	<i>Crèche (dont RAR 51 000)</i>	<i>349 000 €</i>
	<i>Bâtiment sportif et associatif (dont RAR 59 000)</i>	<i>423 000 €</i>
	<i>Travaux mairie (dont RAR 37 548)</i>	<i>11 000 €</i>
	<i>Travaux réfection eaux pluviales Chessenay</i>	<i>100 000 €</i>

RECETTES D'INVESTISSEMENT :

- Le solde confirmé des subventions pour le bâtiment jeunesse est attendu pour un montant de 268 000 € (dont restes à réaliser : 251 204)
- Les subventions confirmées sur le projet Bâtiment sportif et associatif sont attendues pour 121 000 € en 2022.
- Les subventions confirmées sur le projet Crèche sont attendues pour 94 000 € en 2022.

Il est précisé que la démolition de l'ancien local TIKOULI fera l'objet d'écritures de régularisation de l'actif qui seront préparées en accord avec les services de la Trésorerie et seront traitées par décision modificative ultérieure.

A/ Budget principal : Le Conseil municipal, par vote à main levée avec 15 voix POUR :

- **VOTE** le Budget PRINCIPAL 2022 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé	€ TTC	Chapitre	Libellé	€ TTC
011	Charges à caractère général	433 250.00	013	Atténuation de charges	7 000.00
012	Charges de personnel	556 600.00	002	Solde de fonctionnement 2021	10 000.00
014	Atténuation de produits	48 000.00	70	Produits des services	112 450.00
022	Dépenses imprévues	45 000.00	73	Impôts et taxes	967 700.00
023	Virement à l'investissement	51 669.00	74	Dotations et participations	242 669.00
042	Opérations d'ordre	65 000.00	75	Autres produits de gestion	49 000.00
65	Autres charges de gestion	154 800.00	77	Produits exceptionnels	6 600.00
66	Charges financières	22 000.00			
67	Charges exceptionnelles	3 000.00			
68	Dotations Risques et charges	16 100.00			
	TOTAL	1 395 419.00		TOTAL	1 395 419.00

INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé	€ TTC	Chapitre	Libellé	€ TTC
10	Dotations	5 000.00	001	Solde exécution Invnt reporté	292 676.85
16	Remboursements emprunts	150 000.00	021	Virement du fonctionnement	51 669.00
20	Immob. Incorporelles	19 000.00	040	Opérations d'ordre entre sections	65 000.00
204	Subventions d'équipement versées	88 300.00	10	Dotations, fonds divers	210 600.00
21	Immobilisations corporelles	185 357.00	1068	Dotations, excédents Fonct 2021	382 518.48
23	Immobilisations en cours (1)	1 204 043.00	13	Subventions d'investissement (2)	510 235.67
27	Autres immob financières	71 000.00	16	Emprunts et dettes	210 000.00
	TOTAL	1 722 700.00		TOTAL	1 722 700.00

(1) Dont 285 324 € restes à réaliser Dépenses

(2) Dont 251 204 € restes à réaliser Recettes

NOTE DE PRESENTATION BUDGET FORET

➔ Le budget Forêt 2022 dégage un excédent de fonctionnement de 17 250 €.

Sont prévus en dépense des travaux d'entretien, débroussaillage, maintenance (7730 €) entretien de cours d'eau (3 670 €), panneaux forestiers (1 630 €) et entretien de voirie y compris maîtrise d'œuvre ONF (7 580 €).

Les recettes escomptées sur ventes de coupes se montent à 63 750 € (parcelle 3 : 31 000€ déjà négociés, parcelle 56 : 4 250€ négociés, parcelle 47 : 38 000€ possibles, pris en compte à hauteur de 75%).

➔ Le budget d'investissement est grevé d'un report déficitaire de 9 812,41 €.

Il prévoit en dépense des travaux de création d'une piste (Ablon) pour 21 900 € qui permettra l'exploitation d'une coupe de 700 m3 prévue au plan d'aménagement de la forêt.

Recettes : Une subvention du Conseil Savoie Mont Blanc est attendue à hauteur de 40% des travaux.

Les travaux sylvicoles sont programmés pour 5 720 €, subventionnés à hauteur de 50% par Sylv'actes.

B/ BUDGET FORET : Le Conseil municipal, par vote à main levée avec 15 voix POUR

➤ **VOTE** le Budget Annexe Forêt 2022 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé	€ HT	Chapitre	Libellé	€ HT
011	Charges à caractère général	47 250.00	002	Résultat reporté en fonct	0.00
66	Charges financières	450.00	70	Produits des services	64 950.00
023	Virement à l'investissement	17 250.00			
	TOTAL	64 950.00		TOTAL	64 950.00

Envoyé en préfecture le 06/04/2022

Reçu en préfecture le 06/04/2022

Affiché le 06/04/2022



ID : 074-217401025-20220331-202022CM-BF

INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé	€ HT	Chapitre	Libellé	€ HT
001	Report d'investissement	9 812,41	13	Subventions	17 699,22
16	Remboursement emprunts	6 500,00	021	Virement de la section de fonct	17 250,00
21	Immobilisations corporelles (1)	34 387,59	1068	Dotation, exc fonctionnement 2021	15 750,78
	TOTAL	50 700,00		TOTAL	50 700,00

(1) dont restes à réaliser travaux : 2 400 €

Dingy-Saint-Clair, le 04.04.2022

Le Maire,

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération par télétransmission en préfecture le 06.04.2022 et affichage le 06.04.2022

Laurence AUDETTE